



Mesures du FEADER

**Stratégies locales de développement
pour la préservation et la mise en
valeur du foncier agricole et naturel
(Mesure 16-7.1.)**

Journée « foncier agricole » - 29 Mars 2019

Les MESURES 16 : mesure de coopération

Favoriser l'émergence de projets partenariaux



✓ Constituer un groupe de projet

- partenaires issus de collèges de compétences différentes

✓ Etablir une convention de partenariat entre tous les membres

- engagements de chaque partenaire,
- coûts supportés par chacun,
- règles de gouvernance du projet et relatives à la propriété intellectuelle
- un dossier technique et son plan de financement.

✓ Désigner un Chef de file de l'opération

- interlocuteur privilégié des financeurs concernant les aspects administratifs du dossier
- assure le dépôt du dossier global (présentation des actions, demande financière au nom de l'ensemble des partenaires, reversement des subventions reçues aux partenaires,...).

MESURES 16 : mesure de coopération

Financements nationaux



✓ Taux de cofinancement du FEADER :

FEADER : 80 % des dépenses publiques totales (ratio 80/20)

✓ Qu'est-ce qu'un financement national (contrepartie nationale)

Au titre de ces mesures :

- les aides des collectivités territoriales (dont Départements) et de l'État,
- les aides du CASDAR (Compte d'affectation spécial pour le développement agricole et rural),
- l'autofinancement des organismes reconnus « de droit public » (ORDP) (*soumis à validation du service instructeur*)

Le projet doit être **nouveau !** = aucun financement public par le passé.

MESURES 16.7.1

Stratégies locales de développement



Les Stratégies de développement portent :

- ✓ **Sur la mise en place de démarches réglementaires de protection des espaces agricoles et naturels**
 - Etudes et animations en faveur de la création de Zone Agricole Protégée (ZAP), de périmètres de protection et valorisation des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)

- ✓ **Sur la valorisation de la gestion des espaces agricoles et naturels**
 - Etudes de diagnostic et recensement des friches, étude préalable à l'aménagement foncier agricole et forestier,.... ;
 - Animations foncières : réorganisation foncière, reconquête de friches, mise en œuvre des procédures de biens vacants et sans maîtres ;
 - Coûts directs liés à la mise en œuvre du projet comprenant des prestations de remise en état de friches (+ à la marge des acquisitions foncières)

MESURES 16.7.1 Les Taux d'aides



✓ Etudes et animations

100 % (toutefois limité à une période maximale de 2 ans)

✓ Travaux de remise en état de friches

80% pour les dépenses de travaux. Les bénéficiaires doivent être identifiés au moment du dépôt du dossier.

✓ Investissements matériels (haies, clôtures) et acquisitions foncières

40% avec règle supplémentaire pour acquisitions foncières : ne pas dépasser 10% du cout total éligible.

Seuil d'éligibilité dossiers : 30 000 € mini

MESURES 16.7.1

Les bénéficiaires



- Collectivités territoriales ; Syndicats mixtes ; E.P.C.I. ; Etablissement public d'aménagement ;
- Associations ;
- Fondations reconnues d'utilité publique ;
- Sociétés Coopératives agricoles, unions des coopératives agricoles ; Sociétés civiles ou sociétés commerciales dont la majorité des parts de capital ou du droit de vote est détenue par une ou plusieurs coopérative(s) ou union des coopératives agricoles;
- Chambres d'agriculture;
- Agriculteurs.

2 partenaires minimum.
Sélection privilégiant les projets intégrant représentant public, professionnel et société civile

MESURES 16.7.1

Le bilan de la programmation



✓ Appels à propositions

5 Appels à projet lancés depuis 2015

Un 6^{ème} est en cours.

16 dossiers retenus (dernière décision CRP 25 mars 2019)

✓ Maquette financière PDR

Enveloppe financière FEADER pour la programmation : 4 405 507 €

Engagement FEADER : 2 956 898€ soit 67 % de la maquette

Montant Contrepartie Région accordé : 739 224 €

MESURES 16.7.1

Le bilan de la programmation



✓ Opérations retenues :

16 opérations retenues avec des profils très hétérogènes

Nbre de partenaires : de 3 à 22 partenaires

Montants financiers des opérations : de 71.700 € à 1,4 M€

Portage du dossier (chefs de file) : EPCI : communautés de communes, d'agglomération, PNR (11), Départements (3), OPA(2)

✓ Types d'actions

Démarches ZAP/PAEN prévues : 15 démarches dont 1 intercommunale sur la plaine de Durance

Prévisionnel travaux : 150 ha de terres remises en culture + 85 ha de réouverture de parcours

MESURES 16.7.1

Les opérations retenues



« **Constituer une assise foncière pérenne pour le développement de l'agriculture locale** » portée par la Chambre d'Agriculture du Var(83) - Montant total de l'opération - 112 255 €

« **Mise en œuvre d'une stratégie concertée sur la Plaine de Grimaud** » portée par le Conseil Départemental du Var (83) - 653 340 €

« **Favoriser l'installation de nouvelles exploitations en mobilisant les surfaces foncières à vocation agricole** » portée par la Communauté de Communes du Var (83) - 112 002 €

MESURES 16.7.1

Les opérations retenues



« **Protéger et mobiliser le foncier agricole dans le PNR des Alpilles autour de sites pilotes** » portée par le Parc naturel régional des Alpilles (13) - 278 552 €

« **Stratégie de structuration et de préservation du foncier agricole en Pays S.U.D.** » portée par le Pays Serres Ponçon-Ubaye-Durance (05) - 99 036 €

« **Préserver le foncier agricole du Val de Durance** » portée par la Communauté d'Agglomération Durance-Luberon-Verdon (04) - 71 747 €

« **Dynamisation et diversification de l'agriculture locale de Tavernes** » portée par le Conseil Départemental du Var (83) - 105 147 €

MESURES 16.7.1

Les opérations retenues



« **Préservation et valorisation du foncier agricole sur le territoire de l'IGP du Citron de Menton** » portée par la Communauté d'Agglomération Riviera-Française (06) - 170 945 €

« **Analyse des friches sur les secteurs d'intérêt agricole de la plaine du Var et étude d'opportunité pour une ZAP sur la commune de Saint-Jeannet** » portée par la Métropole Nice Côte d'Azur (06) - Montant total de l'opération : 69 410 €

« **Action foncière 05 : mise en valeur et de la préservation du foncier agricole Haut-Alpin** » portée par le Conseil Départemental des Hautes-Alpes (05) - 424 655 €

MESURES 16.7.1

Les opérations retenues



« Investir le foncier agricole pour dynamiser l'agriculture d'un territoire de haute montagne » portée par le Parc Naturel Régional du Queyras (05) - 284 273 €

« Elaboration d'une stratégie de préservation du foncier agricole d'Alpes d'Azur » portée par la Communauté de Communes des Alpes d'Azur (06) - 241 645 €

« Stratégie locale pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole et naturel communautaire » portée par la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis (06) - 1.446.536 €

MESURES 16.7.1

Les opérations retenues



« **Changer les perceptions sur le foncier agricole du Grand Avignon pour sanctuariser le foncier et stimuler la transmission** » portée par la Communauté d'Agglomération Grand Avignon (84) - 132 861 €

« **Protéger et mobiliser le foncier agricole et naturel au sein de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération sur les sites pilotes** » portée par la Communauté d'Agglomération Luberon-Monts de Vaucluse (84) - 558 059 €

« **Soutien des caves coopératives à la gestion et la valorisation du foncier agricole sur le territoire du SCOT Arc Comtat Ventoux** » portée par la Fédération Caves coopératives de Vaucluse (84) - 177 335 €

MESURES 16.7.1

L'Appel à propositions 2019



✓ Calendrier

Date limite dépôt des dossiers : 24 mai 2019

Date CRP prévisionnel : 1^{er} semestre 2020

Date limite de réalisation des actions : 15 février 2023

Date limite remontée des dépenses : 15 Mai 2023

✓ Enveloppe financière :

800 000 € FEADER soit 1 M€ avec contrepartie nationale

✓ Vers un dernier AAP en 2020 ?

Potentiellement pour un dernier AAP en 2020 : 600.000 € de FEADER (soit 750.000 € avec CPR)